



Institut
de Formation
en Droit
Social
de Paris

Formation économique des membres du CSE

La formation économique des membres de la délégation du CSE auprès d'un organisme de formation agréé par le Ministère du travail constitue un outil indispensable pour tous les élus qui entendent s'approprier et conduire efficacement leurs missions, notamment en matière économique.

D'une durée maximale de 5 jours et fractionnable, cette formation est destinée à permettre aux élus d'appréhender le nouvel environnement juridique du CSE, de mieux saisir ses modalités de fonctionnement, ses attributions et ses moyens. Elle permet également d'appréhender les enjeux juridiques, sociaux et humains des restructurations d'entreprise, de se familiariser avec les mécanismes de base de la comptabilité et de l'analyse financière afin de fournir aux élus les moyens de débattre utilement des projets présentés par la Direction.



Durée : 5 jours (35 heures) – fractionnables



Public : Membres du CSE des entreprises de plus de 50 salariés



Pré-requis : Aucun prérequis n'est nécessaire

Objectifs de la formation

- ▶ **Identifier** les principaux changements induits par les ordonnances "*Macron*" dans la représentation du personnel ;
- ▶ **Clarifier** le fonctionnement de l'instance et son organisation interne ;
- ▶ **Apprécier** concrètement l'étendue des missions du CSE ;
- ▶ **Examiner** les moyens du CSE pour mener à bien ses missions ;
- ▶ **Maîtriser** les ressources du CSE et comprendre sa comptabilité ;
- ▶ **Appréhender** les mécanismes de base de l'analyse financière et comprendre les documents financiers de l'entreprise ;
- ▶ **Mieux cerner** le cadre juridique des restructurations et le rôle du CSE.

Programme

1 / Organisation et fonctionnement du CSE

- **Fondamentaux de la représentation du personnel**
 - Représentation élue et représentation syndicale en entreprise
 - L'impact des Ordonnances « *Macron* » sur l'architecture de la représentation du personnel
- **La composition du CSE**
 - Le CSE : une instance tripartite
 - Le bureau du CSE
 - Les commissions du CSE et les représentants de proximité
- **Le fonctionnement du CSE**
 - Le règlement intérieur du CSE
 - Les réunions du CSE
- **Les moyens du CSE**
 - Les heures de délégation et la liberté de déplacement
 - Les moyens matériels du CSE

2 / Les attributions du CSE

- **Les réclamations individuelles et collectives**
- **Les missions du CSE en matière de Santé, sécurité et conditions de travail**
- **L'information / consultation du CSE**
 - La BDES
 - Principe, articulation, niveaux et modalités des consultations
 - Les trois consultations récurrentes
 - Les consultations ponctuelles
 - Rendre un avis
- **Le recours à l'expertise**
- **Les alertes du CSE**

3 / Les ressources du CSE et la protection de ses membres

- **Les ressources du CSE et sa comptabilité**
 - Dualité des budgets : subvention de fonctionnement et subvention des ASC

- L'utilisation des budgets
- Le cadre fiscal des activités sociales et culturelles
- Les obligations comptables du CSE
- Les outils de gestion comptable

■ **L'exercice des mandats et la protection des représentants du personnel**

- Principe et étendue de la protection
- Limites de la protection

■ **Communiquer en tant qu'élu et valoriser ses actions**

- Obligation de discrétion : principe et étendue
- Affichage et tract

4 / Les prérogatives environnementales du CSE

■ **Le CSE, nouvel acteur du développement durable en entreprise**

- Les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise
- Le droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement

■ **De nouvelles instances**

- La commission environnementale
- Le Référent environnement

5/ Les mécanismes de base de l'analyse financière

■ **L'objet de la comptabilité et ses sources**

■ **Les principes généraux de la comptabilité**

■ **Les principaux états financiers de la comptabilité**

- Le compte de résultat et ses différents postes
- Le bilan

■ **Les principaux indicateurs financiers**

6 / Les restructurations d'entreprise et le rôle du CSE

■ **Les opérations de restructuration**

■ **L'information du CSE en cas de restructuration (contenu, délai)**

■ **Le recours à une expertise**

■ **Les effets d'une restructuration sur le CSE**

■ **Les effets d'un transfert sur les statuts individuels et collectifs des salariés**

Méthodes pédagogiques

Évaluations

▶ **Méthode transmissive** (exposés, apports théoriques, conseils ...)

▶ **Méthode interrogative** (Quiz, QCM, ...)

▶ **Méthode coactive** (débat, travaux en sous-groupe, cas pratiques ...)

▶ **Évaluation pré-formative** (auto-positionnement sur les objectifs de formation, recueil des attentes)

▶ **Évaluation de satisfaction à chaud**

L'IFDSP à vos côtés

L'IFDSP attache une importance toute particulière à l'environnement économique et social des instances et adapte systématiquement ses programmes pour répondre aux besoins et aux demandes des représentants du personnel.

Pour toute question relative à notre offre de formations, nos programmes, nos méthodes pédagogiques, nos tarifs, notre réseau d'intervenants ou toute autre demande, n'hésitez pas à nous contacter :

par téléphone au **01.53.82.01.00**

ou par mail à l'adresse suivante : **contact@ifdsp.fr**



David LANFRANCHI

Responsable administratif et financier

david.lanfranchi@ifdsp.fr
Tél. : 06.66.05.02.53



Lucie-Lou PIGNOT

Directrice pédagogique

lucielou.pignot@ifdsp.fr
Tél. : 07.86.48.27.10

Retrouvez toute l'équipe de l'IFDSP sur notre site: www.ifdsp.fr

L'IFDSP s'appuie sur une équipe de formateurs expérimentés composée d'Universitaires, de médecins, d'avocats et de représentants du personnel titulaires d'un Master 2 Juristes de Droit Social de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, qui conservent tous une activité professionnelle en lien avec leur domaine de formation.

Rejoignez-nous !

